



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 6337

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la fin du dispositif des emplois jeunes. Quel que soit le jugement que l'on porte sur la création ambiguë de ces emplois, il y a cinq ans, sans prévision de plan concret d'avenir et de sortie, il convient d'assumer. Dans l'éducation nationale, ceci concerne les aides-éducateurs dont la compétence est reconnue et dont les emplois doivent être pérennisés afin de ne pas abandonner des jeunes qui sont une richesse incontournable de notre société. Il lui demande la nature des perspectives et des échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces réflexions, notamment dans le cadre de la décentralisation annoncée par le Premier ministre.

Texte de la réponse

Le dispositif emplois jeunes mis en oeuvre à l'éducation nationale n'avait pas vocation à recruter des personnes à titre définitif sur des emplois statutaires, mais à offrir à des jeunes une situation d'emploi temporaire d'une durée suffisamment longue pour leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle et leur donner l'opportunité d'élaborer et de poursuivre un projet professionnel d'insertion sur un emploi stable du secteur public ou privé. Plusieurs dispositions ont été prises pour améliorer les conditions de mise en oeuvre de ces parcours de formation ou d'insertion. Le programme emplois jeunes arrive à son terme légal. Toutefois, il n'est pas prévu de supprimer brutalement l'ensemble des emplois jeunes et, dans les établissements scolaires, de nombreux contrats d'aide-éducateur n'arriveront pas à leur terme avant deux ou trois ans. Un certain nombre d'activités actuellement exercées par les aides-éducateurs ont démontré toute leur utilité. C'est pourquoi de nouveaux dispositifs, plus souples et plus adaptés aux besoins locaux, sont à l'étude et seront mis en place dès la rentrée prochaine.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6337

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4137

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 596